

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 241

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« La parité femme-homme devra être respectée pour la composition de cette commission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de replis visant à discuter spécifiquement de la parité femme-homme au sein de cette instance.

Si l'objectif des 85% de "marqueurs genre" est à atteindre au sein de notre Aide publique au développement, il ne faut pas oublier que la question de l'égalité femme-homme est une question universelle à laquelle la France n'échappe malheureusement pas.

La parité au sein d'une telle instance permettrait de contribuer à ce niveau à réduire les écarts de représentations entre les genres en France.